



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Manifestations sportives

Question écrite n° 6519

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les mesures de sécurité prises à l'occasion de la tenue du 56e Bol d'or motocycliste au Castellet, dans le Var, le dimanche 19 septembre. Cette manifestation attire chaque année des dizaines de milliers de jeunes spectateurs qui convergent dans le même temps vers ce circuit en automobile ou à moto. C'est pourquoi, l'an dernier, le précédent gouvernement avait pris des mesures de sécurité exceptionnelles sur les routes desservant Le Castellet, ce qui avait permis qu'aucun accident de circulation ne soit à déplorer. Il lui demande donc de lui préciser si des mesures similaires ont été à nouveau prises cette année et de lui indiquer le bilan des accidents de la route survenus dans ce secteur à cette occasion.

Texte de la réponse

À l'occasion de l'organisation du 57e Bol d'Or qui s'est déroulée les 18 et 19 septembre 1993, des moyens spécifiques ont été mis en œuvre sur les routes d'accès au circuit du Castellet. Les bons résultats obtenus en 1992 ont conduit au renouvellement de ce dispositif, établi de la façon suivante : organisation d'une campagne de communication axée autour du slogan « Calmos » diffusée sous forme d'affiches, d'autocollants, de dépliants, de panneaux routiers de jalonnement des routes d'accès dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, d'un film vidéo sur les chaînes nationales de télévision ; création d'un relais « Calmos » sur l'aire de repos de l'autoroute A 7 à Lançon par le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme, en collaboration, avec des associations de motards, des professionnels, proposant des offres de service et des informations sur les conditions de circulation en direction du Castellet ; aménagement de mesures techniques de sécurité routière, à savoir mise en place de filet anti-chute et bottes de paille aux endroits les plus dangereux pour éviter les obstacles latéraux, de panneaux rappelant les consignes de sécurité ; présence d'un service d'ordre assuré par les militaires de la gendarmerie chargés d'exercer une action préventive plutôt que répressive, en effectuant des contrôles de vitesse et d'alcoolémie ; renforcement des effectifs de la police nationale dans les communes environnantes ; présence de la compagnie républicaine de sécurité 59 aux sorties de l'autoroute A 50 à la Cadière d'Azur et à Bandol. Selon les informations recueillies auprès des services du groupement de la gendarmerie du département du Var, le bilan des accidents survenus pendant le déroulement de la manifestation sur les voies d'accès au circuit est le suivant : un accident mortel sur la route départementale 402 ; six accidents corporels ayant entraîné trois blessés graves et six blessés légers. Ces accidents ont été causés par des fautes de comportement des motards provenant soit de la vitesse excessive, soit du manque de maîtrise du véhicule.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6519

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3405

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 149